

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA MAQUETTE, AU REGLEMENT DES ETUDES ET AUX MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DE LA LICENCE SCIENCES ET SOCIETE DU CYCLE PLURIDISCIPLINAIRE D'ETUDES SUPERIEURES (CPES) POUR L'ANNÉE 2023-2024

Vu le code de l'éducation en son article L613-1;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer les modalités de contrôle et de connaissances.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Article 1

Approuve les modifications de la maquette pour l'organisation de la licence sciences et société du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) précisées en annexe.

Article 2

Approuve le règlement des études de la licence mention sciences et société pour l'année 2023-2024, annexé à la présente délibération.

Article 3

Approuve les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de la licence mention sciences et société pour l'année 2023-2024, annexées à la présente délibération.

Article 4

Les MCCC seront portées à la connaissance des étudiants concernés au plus tard dans le mois de la rentrée universitaire de chaque formation par tout moyen possible.

Article 5

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :

25 votes pour

1 vote contre

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

Évolutions dans la maquette globale de la Licence CPES entre les CFVU de Juin et de Septembre 2023

ANNEE 1 :

	CFVU Juin	CFVU septembre
Modélisation année 1	Non modélisée sur le document transmis	Modélisation ajoutée pour avoir une vision globale

Remarques : Le nombre, les intitulés et crédits ECTS des UE de l'année 1 demeurent ceux qui avaient été votés pour l'année 2022-2023.

- Les M3C ont été actualisés (voir doc M3C CPES – CFVU septembre 2023)
- Certains syllabus ont été actualisés

ANNEE 2 :

		CFVU Juin	CFVU septembre
Ancrage	Nom UE		
UE Transverses	UE Sport – S3 – SOCLE obligatoire à choix - 3ECTS	Non présente dans la modélisation	Ajoutée à la modélisation
Itinéraire Maths appliquées à l'économie	Microéconomie 2 et Problèmes économiques contemporains – S3 – PERSONNALISATION - 6 ECTS	Présente dans la modélisation	UE remplacée par 2 UE car déplacée au S4 de la Licence MIASHS (porteuse de l'UE) : – UE Microéconomie : problèmes économiques contemporains PERSONNALISATION (1,5 ECTS) → création UE – UE Microéconomie 3 : Les structures de marché PERSONNALISATION (4,5 ECTS) → UE mutualisée avec itinéraire Économie
Itinéraire Droit science po	UE Droit administratif – S3	Indiquée comme création CPES	Pas de création : UE intégrée à la maquette de Licence de droit
UE Ouverture	UE Projet interculturel	Intégrée au S3 et S4	Uniquement conservée au S4

ANNEE 3 : Pas de modification de structure ni d'UE à ce stade. Le travail va être poursuivi ce semestre pour consolider la proposition et la soumettre au vote de la CFVU ultérieurement.

Règlement des études et de la scolarité

CPES Sciences et société

Cadre général

Le Cycle Pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) est un cursus de licence de trois années associant une université et un lycée proposant des CPGE. A Bordeaux, le CPES est une licence mention « sciences et sociétés » orientée vers les transitions environnementales. Il est porté par l'université de Bordeaux en partenariat avec le lycée Montaigne de Bordeaux.

Sélectif, il s'adresse à des lycéens de bon niveau souhaitant acquérir une formation ambitieuse en raison de la diversité des disciplines étudiées et de leur approfondissement. A l'issue des 3 années, les étudiants ont vocation à intégrer des masters de l'université. Les CPES ont pour objectif de favoriser la diversité des profils accédant à des études supérieures ambitieuses et ont une politique volontariste en faveur des candidats boursiers.

Conforme à la stratégie de formation de l'université de Bordeaux et à la réforme du lycée, ce cursus offre la possibilité à chaque étudiant de construire un parcours personnalisé combinant des UE de différents domaines disciplinaires (sciences humaines et sociales, sciences de la vie et de la terre ...), et permettant une spécialisation progressive au cours de son cursus. Il favorise ainsi l'approche pluridisciplinaire voire interdisciplinaire sous la forme d'UE thématiques orientées vers les enjeux sociétaux dans les domaines porteurs d'innovation et promeut une démarche de formation à la recherche et par la recherche. Une place importante est accordée aux UE transverses de type « soft skills » : méthodologie du travail universitaire, culture générale, sport et langues.

Répartition des enseignements

Les enseignements tendent à se répartir de la façon suivante entre l'université de Bordeaux et le lycée Montaigne :

- 1^{ère} année : 80 % des enseignements délivrés par les enseignants du lycée Montaigne et 20% par ceux de l'université,
- 2^{ème} année : 50 % des enseignements délivrés par les enseignants du lycée Montaigne et 50% par ceux de l'université,
- 3^{ème} année : 20 % des enseignements délivrés par les enseignants du lycée Montaigne et 80% par ceux de l'université.

Ce cadre général posé, pour des raisons pédagogiques ou organisationnelles, une répartition différente des enseignements pourra être envisagée.

Organisation de la formation

Les enseignements du CPES sont composés d'une part d'enseignements spécifiques à la formation et d'autre part d'enseignements dispensés par les collèges et instituts de l'université.

Pour les UE relevant de l'organisation des collèges ou des instituts de formation, ce sont les modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées par le conseil du collège ou de l'institut qui s'appliquent.

1) Admission/Inscription administrative

L'admission en première année se fait via Parcoursup. La capacité d'accueil est de 45 places.

L'admission en deuxième année est possible dans la limite des places disponibles, et se fait via l'application Apoflux/ecandidat.

L'inscription administrative (arrêté annuel du président), doit être réalisée chaque année universitaire.

2) Maquette des enseignements

La maquette des enseignements est disponible auprès du secrétariat pédagogique.

3) Inscription pédagogique, assiduité et contrat pédagogique de réussite

L'inscription pédagogique est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation. En cas de problème d'inscription pédagogique, il est nécessaire de contacter le secrétariat pédagogique du CPES.

Présence aux enseignements

Les obligations d'assiduité sont définies UE par UE par l'enseignant responsable. Il définit les règles en début d'année et les conséquences du non-respect de ces règles. Sans indication autre de l'enseignant, par défaut l'assiduité est obligatoire.

Pour les UE en contrôle continu intégral la présence est obligatoire pour l'ensemble des enseignements.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique (étudiant PHASE) attesté ou salariés peuvent être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès du service Phase avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Contrat pédagogique de réussite

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le directeur d'études met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Ce contrat, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il a pour objet l'un et/ou l'autre des éléments ci-après :

- le choix des UE (pour les UE devant faire l'objet d'un choix ou pour les UE qui compteront pour le supplément au diplôme),
- l'aménagement du rythme de suivi de la formation,
- la reconnaissance et/ou la consolidation des compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme.

Ce contrat est établi en début d'année universitaire. Son contenu est réexaminé chaque année, et éventuellement adapté, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation. Si un changement a lieu en cours d'année, il sera possible de revoir le contrat à chaque début de semestre.

4) Contrôle des connaissances - présences aux épreuves

Les enseignements spécifiques à la formation font l'objet d'un contrôle continu intégral et les modalités applicables sont décrites ci-dessous :

La présence aux épreuves

La présence aux épreuves est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études (cf. infra). En cas d'absence à une épreuve, l'étudiant doit prévenir l'enseignant responsable avant l'épreuve et présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Pour les problèmes médicaux, seul un certificat médical original est recevable.

Une épreuve de substitution pourra alors être organisée. L'enseignant responsable en définit le calendrier et les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant sera déclaré comme « Absent injustifié » ce qui entrainera la note de 0.

Dispense

Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves. Ils doivent en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.

Une dispense partielle de présence aux épreuves peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve.

Les justifications recevables sont :

- Une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des circonstances pouvant justifier une dispense.
- Un empêchement subi et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté par un justificatif original.

L'étudiant doit prévenir l'enseignant dès que possible et envoyer son justificatif à la scolarité dans un délai de rigueur n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées.

5) Règlement des examens et seconde chance

La forme des épreuves est décidée par l'enseignant responsable de l'UE. Celle-ci est considérée comme validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne supérieure à 10/20.

Si un étudiant obtient une note inférieure à 10 à l'UE à la fin de la période d'enseignement de l'UE, il peut bénéficier d'une seconde chance qui intervient avant la délibération du jury.

Les modalités de cette seconde chance sont définies par l'enseignant responsable, conformément à l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence :

Cette seconde chance peut prendre la forme :

1. d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale,
2. ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre.

L'étudiant absent à une épreuve de seconde chance ne pourra pas bénéficier d'une épreuve de remplacement.

6) Règlement des examens et seconde chance modalité de progression et de compensation

Modalité de progression

Le CPES est organisé en blocs de compétences et de connaissances (BCC) qui sont des ensembles d'UE qui contribuent à l'acquisition d'un ensemble cohérent de compétences et de connaissances.

Un BCC est validé lorsque la moyenne des UE affecté de leur coefficient composant ce BCC est supérieure ou égale à 10.

Pour passer dans le niveau supérieur d'un BCC, l'étudiant devra avoir validé le niveau inférieur. Toutefois la progression peut se faire de manière indépendante pour chaque BCC.

Dans l'élaboration du contrat pédagogique, l'acquisition des niveaux non validés d'un BCC est une priorité. L'équipe pédagogique, devra s'assurer de la cohérence de la progression dans les différents BCC.

Règles de compensation

La compensation est annualisée et s'effectue à l'intérieur des BCC afin de faciliter la progression de l'étudiant dans la formation. Cette compensation entre UE composant un BCC, s'applique une fois la seconde chance évaluée.

7) Diplôme délivré

Le CPES prend la forme d'une licence « sciences et société » accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il confère aux étudiants un grade de licence, diplôme officiel de premier cycle de l'enseignement supérieur.

La licence est délivrée à l'étudiant qui a validé l'ensemble des BCC composant le CPES et l'obtention de 180 crédits européens. La note du diplôme de licence est calculée sur la base des notes obtenues aux UE composants les BCC.

Les UE suivies au-delà des 180 ECTS seront mentionnées dans le supplément au diplôme.

Le diplôme de DEUG peut être délivré, sur demande de l'étudiant, à un étudiant qui a validé au moins 120 crédits européens. La note du diplôme de DEUG est calculée sur la base des notes obtenues aux UE prises en compte pour le valider.

8) Jury et commission

Le jury et les commissions sont composés des responsables des UE portées par le CPES ou les collèges, des directeurs d'études et des membres du comité de direction du CPES.

- Commission d'UE : A la fin de chaque semestre est organisée une commission d'UE qui valide les UE du semestre en cours. Les UE non validées, sont laissées en suspens jusqu'à la commission de BCC.
- Commission de BCC : La commission de BCC est organisée à la fin de chaque année universitaire. Elle valide les BCC et les compensations au sein des BCC.
- Jury de fin d'année : Le jury de fin d'année valide formellement les crédits obtenus à la fin de chaque année universitaire.

Les commissions d'UE et de BCC et le jury de fin d'année peuvent être organisés conjointement.

Lycée / UB	Nom UE	Responsable.s UE	Enseignant.s UE	Crédits	Année	Semestre	Nombre d'heures dédiées en face à face (format cours intégré)	Nombre de groupes	Modalités de contrôle des connaissances et de compétences	Modalités de contrôle des connaissances et de compétences - 2nde chance (épreuve de rattrapage)	Coefficient	
	EXEMPLE	M.X	M.X / Mme.Y	3	2	S3	18	1	<p>Descriptif : contrôle continu de 2 épreuves Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer la nature des épreuves (mais vous ne pourrez plus en changer) de la façon suivante : Epreuve 1 : un écrit Epreuve 2 : un oral ...</p>	<p>Coefficients Epreuve 1 : 1 Epreuve 2 : 2 ...</p>	<p>Descriptif : une épreuve orale (vous pouvez conserver une partie des notes de la première chance, dans ce cas préciser lesquelles)</p>	<p>Coefficient : 1</p>
Lycée	Outils mathématiques (1)	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	6	1	S1	36	2	contrôle continu de 3 épreuves	Coefficients Epreuve 1 : coeff 1 Epreuve 2 : coeff 1 Epreuve 3 : coeff 2	Descriptif : moyenne des deux meilleures notes du contrôle continu	Coefficient : 1
Lycée	Chimie	Jean-Philippe BELLIER / Nicolas LESCURE	Jean-Philippe BELLIER / Nicolas LESCURE	6	1	S1	36	1	épreuve 1: écrit, épreuve 2: compte-rendu TP, épreuve 3 : écrit	épreuve 1 : 20% épreuve 2 : 20% épreuve 3 : 60%	une épreuve orale pour remonter la moyenne de l'UE à 10	coeff 1
Lycée	Sociologie	Laure LACAN	Laure LACAN	6	1	S1	36	1	Contrôle continu de 4 épreuves : - épreuve 1 : test de connaissance - épreuve 2 : fiche de lecture + exposé oral - épreuve 3 : épreuve écrite, compte-rendu d'observation - épreuve 4 : épreuve écrite	épreuve 1 : coeff 0.2 épreuve 2 : coeff 0.2 épreuve 3 : coeff 0.2 épreuve 4 : coeff 0.4	Une épreuve écrite	Coefficient : 1
Lycée	Sciences de la vie	Marc JUBAULT- BREGLER	Marc JUBAULT- BREGLER	6	1	S1	44	1	Contrôle continu de 3 épreuves écrites: Epreuve 1 : écrit 1h, Epreuve 2 : écrit 1h Epreuve 3 : écrit, 2h + 2 épreuves exercice TD-TP : Epreuve 4 : écrit 1h, Epreuve 5 : écrit 1h	épreuve 1: 20%, épreuve 2 20%, épreuve 3 40%, épreuve 4 10%, épreuve 5 10%	Epreuve écrite 6, durée 2h, note se substituant à celle de l'épreuve 3	épreuve 1: 20%, épreuve 2 20%, épreuve 6 40%, épreuve 4 10%, épreuve 5 10%
Lycée	LV1 Anglais S1	Elizabeth D'Hinin	Elizabeth D'Hinin	3	1	S1	18	1	2 devoirs surveillés en contrôle continu, 1 projet par semestre (en individuel ou en groupe) et deux partiels dans l'année	40% Partiel, 20% évaluation 1, 20% évaluation 2, 20% Projet	2 devoirs de 2nde chance : 1 par semestre	Coeff 1
Lycée	LV1 Espagnol S1	Laure BENITO	Laure BENITO	3	1	S1	18	1	- épreuve 1: 1 moyenne écrite comprenant au moins 2 évaluations de travaux obligatoires et éventuellement un ou des travaux facultatifs / - épreuve 2: 1 moyenne orale comprenant au moins une note de participation orale et éventuellement un ou des notes d'exposés facultatifs/ - épreuve 3: 1 épreuve écrite de 2h en examens de fin de semestre	épreuve 1: coef 1 épreuve 2: coef 1 épreuve 3: coef 2	Dans la moyenne écrite du contrôle continu, suppression de la note d'évaluation la plus faible. Si besoin, épreuve orale de 10mn portant sur une ou plusieurs questions des examens partiels (échange entre le jury et l'étudiant pour vérifier l'acquisition des connaissances culturelles et la maîtrise linguistique).	si épreuve orale: coef 1
Lycée	Physique	Jean-Philippe BELLIER / Nicolas LESCURE	Jean-Philippe BELLIER / Nicolas LESCURE	6	1	S2	36	1	épreuve 1: écrit, épreuve 2: compte-rendu TP, épreuve 3 : écrit	épreuve 1 : 20% épreuve 2 : 20% épreuve 3 : 60%	une épreuve orale pour remonter la moyenne de l'UE à 10	coeff 1
Lycée	Outils mathématiques (2)	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	6	1	S2	36	1	contrôle continu de 3 épreuves écrites	Coefficients Epreuve 1 : coeff 1 Epreuve 2 : coeff 1 Epreuve 3 : coeff 2	Descriptif : moyenne des deux meilleures notes du contrôle continu	Coefficient : 1
Lycée	LV1 Anglais S2	Elizabeth D'Hinin	Elizabeth D'Hinin	3	1	S2	18	1	2 devoirs surveillés en contrôle continu, 1 projet par semestre (en individuel ou en groupe) et deux partiels dans l'année	40% Partiel, 20% évaluation 1, 20% évaluation 2, 20% Projet	2 devoirs de 2nde chance : 1 par semestre	Coeff 1

Lycée	LV1 Espagnol S2	Laure BENITO	Laure BENITO	3	1	S2	18	1	- épreuve 1: 1 moyenne écrite comprenant au moins 2 évaluations de travaux obligatoires et éventuellement un ou des travaux facultatifs / - épreuve 2: 1 moyenne orale comprenant au moins une note de participation orale et éventuellement un ou des notes d'exposés facultatifs/ - épreuve 3: 1 épreuve écrite de 2h en examens de fin de semestre Coef 2.	épreuve 1: coef 1 épreuve 2: coef 1 épreuve 3: coef 2	Dans la moyenne écrite du contrôle continu, suppression de la note d'évaluation la plus faible. Si besoin, épreuve orale de 10mn portant sur une ou plusieurs questions des examens partiels (échange entre le jury et l'étudiant pour vérifier l'acquisition des connaissances culturelles et la maîtrise linguistique).	si épreuve orale: coef 1
Lycée	LV2 Anglais S2	Ernest TOFFA	Ernest TOFFA	3	1	S2	18	1	3 épreuves	coef 1 pour chaque épreuve	suppression de la moins bonne note ou épreuve de rattrapage unique	si épreuve de rattrapage : (coef.1)
Lycée	Biologie moléculaire fondamentale et génétique	Marc JUBAULT-BREGLER	Carole-Anne AHYERRE	3	2	S3	18	1	Contrôle continu de 3 épreuves écrites: - Epreuve 1 : 1h, - épreuve 2 : 1h, - épreuve 3 : 2,5h 2 épreuves exercice TD-TP : - Epreuve 4 : 1h, - Epreuve 5 : 1h	épreuve 1: 20%, épreuve 2 : 20%, épreuve 3 : 40%, épreuve 4 : 10%, épreuve 5 : 10%	Epreuve écrite 6, durée 2h30, note se substituant à celle de l'épreuve 3	épreuve 1 : 20%, épreuve 2 : 20%, épreuve 6 : 40%, épreuve 4 : 10%, épreuve 5 : 10%
Lycée	Génétique et évolution	Marc JUBAULT-BREGLER	Jean-Michel DUPIN	3	2	S3	18	1	Contrôle continu de 3 épreuves écrites: - Epreuve 1 : 1h, - épreuve 2 : 1h, - épreuve 3 : 2,5h 2 épreuves exercice TD-TP : - Epreuve 4 : 1h, - Epreuve 5 : 1h	épreuve 1: 20%, épreuve 2 : 20%, épreuve 3 : 40%, épreuve 4 : 10%, épreuve 5 : 10%	Epreuve écrite 6, durée 2h30, note se substituant à celle de l'épreuve 3	épreuve 1 : 20%, épreuve 2 : 20%, épreuve 6 : 40%, épreuve 4 : 10%, épreuve 5 : 10%
Lycée	Oxydo-réduction	Jean-Pilippe BELLIER, / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	Jean-Pilippe BELLIER, / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	3	2	S3	18	1	épreuve 1: écrit, épreuve 2: compte-rendu TP, épreuve 3 : écrit	épreuve 1: 20%, épreuve 2: 20%, épreuve 3 : 60%	une épreuve orale pour remonter la moyenne de l'UE à 10	coef 1
Lycée	Réactivité en chimie organique et biochimie	Jean-Pilippe BELLIER / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	Jean-Philippe BELLIER / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	3	2	S3	18	1	épreuve 1: écrit, épreuve 2: compte-rendu TP travail de groupe, épreuve 3 : écrit	épreuve 1: 20% épreuve 2: 20% épreuve 3 : 60%	une épreuve orale pour remonter la moyenne de l'UE à 10	coef 1
Lycée	Statistique et société (UE2: socio)	Laure LACAN	Laure LACAN Guillaume DUPERET	3	2	S3	18	1	2 épreuves : - épreuve 1 : présentation orale + fiche de lecture - épreuve 2 : épreuve écrite	- épreuve 1 : coef 1 - épreuve 2 : coef 1	Une épreuve orale	Coefficient : 1
Lycée	Thermodynamique Chimique	Jean-Pilippe BELLIER / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	Jean-Pilippe BELLIER / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	3	2	S3	18	1	épreuve 1: écrit, épreuve 2: compte-rendu TP, épreuve 3 : écrit	épreuve 1: 20% épreuve 2: 20% épreuve 3 : 60%	une épreuve orale pour remonter la moyenne de l'UE à 10	coef 1
Lycée	LV1 Anglais S3	Sandrine MERLE	Sandrine MERLE	3	2	S3	18	1	contrôle continu (2 évaluations écrites + une note d'oral) + examen terminal	E1 : 20% / E2 : 20% / oral : 10% / E3 (terminale) : 50%	épreuve écrite qui remplace E3	0,5

Lycée	LV1 Espagnol S3	Andrés IMBERNON	Andrés IMBERNON	3	2	S3	18	1	<p>épreuve 1: 1 moyenne écrite comprenant au moins 2 évaluations de travaux obligatoires et éventuellement un ou des travaux facultatifs /</p> <p>- épreuve 2: 1 moyenne orale comprenant au moins une note de participation orale et éventuellement un ou des notes d'exposés facultatifs/</p> <p>- épreuve 3: 1 moyenne comprenant au moins deux évaluations de connaissances conjugaison-vocabulaire/</p> <p>- épreuve 4: 1 épreuve écrite de 2h en examens de fin de semestre Coef 2.</p>	<p>épreuve 1: coef 1</p> <p>épreuve 2: coef 1</p> <p>épreuve 3: coef 1</p> <p>épreuve 4: coef 2</p>	<p>Dans la moyenne écrite du contrôle continu, suppression de la note d'évaluation la plus faible.</p> <p>Si besoin, épreuve orale de 10mn portant sur une ou plusieurs questions des examens partiels (échange entre le jury et l'étudiant pour vérifier l'acquisition des connaissances culturelles et la maîtrise linguistique).</p>	si épreuve orale: coef 1
Lycée	Outils Maths S3 : Proba, variables et aléatoires continues	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	3	2	S3	18	1	contrôle continu de 2 épreuves écrites	<p>Coefficients</p> <p>Epreuve 1 : coef 1</p> <p>Epreuve 2 : coef 1</p>	Descriptif : une épreuve orale	Coefficient : 1
Lycée	Économie	Guillaume DUPERET	Guillaume DUPERET	6	1	S2	36	1	Commentaire d'un article Interrogation écrite	1 1	Commentaire d'un document La 2nde chance se substitue à toutes les notes du semestre	1
Lycée	Statistique et société (UE1: éco)	Guillaume DUPERET Laure LACAN	Guillaume DUPERET Laure LACAN	3	2	S3	18	1	<p>Quiz sur le cours (ordres de grandeur)</p> <p>Exposé oral</p> <p>DS intermédiaire</p> <p>DS final</p>	1 1 2 3	<p>Exposé oral si < 5 étudiants</p> <p>DS écrit sinon</p> <p>La 2nde chance se substitue à toutes les notes du semestre</p>	Coefficient : 1
Lycée	LV2 Anglais S3	Ernest TOFFA	Ernest TOFFA	3	2	S3	18	1	3 épreuves	coef 1 pour chaque épreuve	suppression de la moins bonne note ou épreuve de rattrapage unique	si épreuve de rattrapage : (coeff.1)
Lycée	LV2 Espagnol S3	Andrés IMBERNON	Andrés IMBERNON	3	3	S3	18	1	<p>- Epreuve 1: 1 moyenne écrite comprenant au moins 2 évaluations de travaux obligatoires et éventuellement un ou des travaux facultatifs</p> <p>- Epreuve 2: 1 moyenne orale comprenant au moins une note de participation orale et éventuellement un ou des notes d'exposés facultatifs/</p> <p>- Epreuve 3: 1 moyenne comprenant au moins deux évaluations de connaissances conjugaison-vocabulaire</p> <p>- Epreuve 4: 1 épreuve écrite de 2h en examens de fin de semestre</p>	<p>épreuve 1: coef 1</p> <p>épreuve 2: coef 1</p> <p>épreuve 3: coef 1</p> <p>épreuve 4: coef 2</p>	<p>Dans la moyenne écrite du contrôle continu, suppression de la note d'évaluation la plus faible.</p> <p>Si besoin, épreuve orale de 10mn portant sur une ou plusieurs questions des examens partiels (échange entre le jury et l'étudiant pour vérifier l'acquisition des connaissances culturelles et la maîtrise linguistique).</p>	si épreuve orale: coef 1
Lycée	Histoire contemporaine	Thomas VERCLYTE	Thomas VERCLYTE	3	2	S3	18	1	2 épreuves minimum	Coef 1 pour chaque épreuve	1 épreuve écrite ou orale en fonction de l'effectif présent	1
Lycée	Anthropologie sociale	Laure LACAN	Laure LACAN	3	2	S4	18	1	<p>Contrôle continu de 3 épreuves</p> <p>- Epreuve 1 : exposé oral</p> <p>- Epreuve 2 : exposé oral</p> <p>- Epreuve 3 : épreuve écrite</p>	<p>Epreuve 1 : coef 1</p> <p>Epreuve 2 : coef 1</p> <p>Epreuve 3 : coef 1</p>	Une épreuve orale	Coefficient : 1
Lycée	Outils Maths S4 partie 1	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	3	2	S4	18	1	contrôle continu de 2 épreuves écrites	<p>Coefficients</p> <p>Epreuve 1 : coef 1</p> <p>Epreuve 2 : coef 1</p>	Descriptif : une épreuve orale	Coefficient : 1
Lycée	Outils Maths S4 partie 2	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	Sandrine GAYE / Christophe CARRON	3	2	S4	18	1	contrôle continu de 2 épreuves écrites	<p>Coefficients</p> <p>Epreuve 1 : coef 1</p> <p>Epreuve 2 : coef 1</p>	Descriptif : une épreuve orale	Coefficient : 1
Lycée	Science de l'environnement, éco-toxico, one health	Marc JUBAULT-BREGLER	Marc JUBAULT-BREGLER	3	2	S4	18	1	<p>Contrôle continu de 3 épreuves écrites:</p> <p>- Epreuve 1 : écrit 1h,</p> <p>- épreuve 2 : écrit 1h,</p> <p>- épreuve 3 : écrit 2,5h</p>	<p>épreuve 1: 25%,</p> <p>épreuve 2 25%,</p> <p>épreuve 3 50%</p>	Epreuve 4 écrite de 2,5h avec Conservation de l'épreuve 3	Epreuve 3 50% Epreuve 4 50%
Lycée	LV1 Anglais S4	Sandrine MERLE	Sandrine MERLE	3	2	S4	18	1	contrôle continu (2 évaluations écrites + une note d'oral) + examen terminal	<p>E1 : 20% /</p> <p>E2 : 20% /</p> <p>oral : 10% /</p> <p>E3 (terminale) : 50%</p>	épreuve écrite qui remplace E3	0,5

Lycée	LV1 Espagnol S4	Andrés IMBERNON	Andrés IMBERNON	3	2	S4	18	1	- épreuve 1: 1 moyenne écrite comprenant au moins 2 évaluations de travaux obligatoires et éventuellement un ou des travaux facultatifs / - épreuve 2: 1 moyenne orale comprenant au moins une note de participation orale et éventuellement un ou des notes d'exposés facultatifs/ - épreuve 3: 1 moyenne comprenant au moins deux évaluations de connaissances conjugaison-vocabulaire/ - épreuve 4: 1 épreuve écrite de 2h en examens de fin de semestre Coef 2.	épreuve 1: coef 1 épreuve 2: coef 1 épreuve 3:coef 1 épreuve 4:coef 2	Dans la moyenne écrite du contrôle continu, suppression de la note d'évaluation la plus faible. Si besoin, épreuve orale de 10mn portant sur une ou plusieurs questions des examens partiels (échange entre le jury et l'étudiant pour vérifier l'acquisition des connaissances culturelles et la maîtrise linguistique).	si épreuve orale: coef 1
Lycée	LV2 Anglais S4	Ernest TOFFA	Ernest TOFFA	3	2	S4	18	1	3 épreuves	coef 1 pour chaque épreuve	suppression de la moins bonne note ou épreuve de rattrapage unique	si épreuve de rattrapage : (coeff.1)
Lycée	LV2 Espagnol S4	Andrés IMBERNON	Andrés IMBERNON	3	2	S4	18	1	- épreuve 1: 1 moyenne écrite comprenant au moins 2 évaluations de travaux obligatoires et éventuellement un ou des travaux facultatifs / - épreuve 2: 1 moyenne orale comprenant au moins une note de participation orale et éventuellement un ou des notes d'exposés facultatifs/ - épreuve 3: 1 moyenne comprenant au moins deux évaluations de connaissances conjugaison-vocabulaire/ - épreuve 4: 1 épreuve écrite de 2h en examens de fin de semestre Coef 2.	épreuve 1: coef 1 épreuve 2: coef 1 épreuve 3:coef 1 épreuve 4:coef 2	Dans la moyenne écrite du contrôle continu, suppression de la note d'évaluation la plus faible. Si besoin, épreuve orale de 10mn portant sur une ou plusieurs questions des examens partiels (échange entre le jury et l'étudiant pour vérifier l'acquisition des connaissances culturelles et la maîtrise linguistique).	si épreuve orale: coef 1
Lycée	Cinétique	Jean-Pilippe BELLIER / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	Jean-Pilippe BELLIER / Nicolas LESCURE / Sylvie POUBLAN	3	2	S4	18	1	épreuve 1: écrit, épreuve 2: compte-rendu TP, épreuve 3 : écrit	épreuve 1: 20% épreuve 2: 20% épreuve 3 : 60%	une épreuve orale pour remonter la moyenne de l'UE à 10	coef 1
Lycée	Nature(s)	Edouard FELSENHED	Edouard FELSENHED	3	2	S4	18	1	épreuve 1 : écrit (question de cours 10pts + analyse de documents 10pts) épreuve 2 : écrit (question de cours 10pts + analyse de documents 10pts)	épreuve 1 : coef 1 épreuve 2 : coef 1	une épreuve écrite	Coefficient : 1
UB	Méthodologie du Travail Universitaire	Emilie RIFFARD	Emilie RIFFARD / Bastien BEZZON	3	1	S1	15	2	Contrôle continu de 4 épreuves Epreuve 1 : écrit (note ind.) Epreuve 2 : écrit (note de groupe) Epreuve 3 : écrit (note ind.) Epreuve 4 : oral sous format vidéo (grpe)	Coefficient1 pour toutes les épreuves	Epreuve écrite 3 notes conservées; la moins bonne est remplacée par l'épreuve de rattrapage	coefficent 1
UB	Gestion	Bastien BEZZON	Bastien BEZZON	6	1	S1	36	1	- Epreuve 1 : écrit, contrôle de connaissances individuel - Epreuve 2 : écrit, fiche technique sur une notion de gestion par groupe de 3 à 4 étudiants - Epreuve 3 : écrit, étude de cas par groupe de 3 à 4 - Epreuve 4 : écrit, contrôle global de questions de réflexion sur les éléments du cours	Epreuve 1 : 15% de la note finale Epreuve 2 : 20% de la note finale Epreuve 3 : 30% de la note finale Epreuve 4 : 35% de la note finale	suppression de la plus mauvaise note obtenue	
UB	Vivre durablement S1	Marc JUBAULT- BREGLER	Marc JUBAULT- BREGLER / Antoine DE DARUVAR	6	1	S1	36	1	2 notes : 1 note sur les travaux de groupes et 1 note sur les épreuves individuelles	note groupe : coef1 note indiv. : coef 1	1 épreuve oral, portant sur les cours et le projet, remplace la note individuelle (coef 1) .	note groupe coef 1 note oral coef 1

UB	Droit	Elisa BARON / Véronique BERTILE	Elisa BARON / Charles- Edouard SENAC / Nader HAKIM	6	1	S2	36	1	3 épreuves	coeff 1 pour chaque épreuve	suppression de la moins bonne note ou épreuve de rattrapage unique	si épreuve de rattrapage : (coeff.1)
UB	Informatique	Christine BACHOC	Christine BACHOC	6	1	S2	36	2	2 devoirs surveillés en contrôle continu, 1 projet individuel	Epreuves contrôle continu : Coeff. 0.6 Projet individuel : Coeff.0.4	La meilleur note des deux écrits est retenue	
UB	Culture Générale	Samuel MAVEYRAUD	Samuel MAVEYRAUD / Stéphanie ROUSSEL	3	1	S2	15	2	Descriptif : contrôle continu de 7 épreuves : - Epreuve 1 : essai (travail écrit individuel) + Evaluation de deux travaux écrits faits par les pairs - Epreuve 2 : essai (travail écrit groupe) + Evaluation de deux travaux écrits faits par les pairs - Epreuve 3 : essai (travail écrit individuel) + Evaluation de deux travaux écrits faits par les pairs - Epreuve 4 : essai travail écrit de groupe + Evaluation de deux travaux écrits faits par les pairs - Epreuve 5 : essai (travail écrit individuel) + Evaluation de deux travaux écrits faits par les pairs - Epreuve 6 : présentation orale de groupe - Epreuve 7 : Participation orale	Coefficients Epreuve 1, 2, 3, 4, 5, 7 : 1 Epreuve 6 : 2 ...	Neutralisation de l'épreuve n°1 pour tous les étudiants ou Epreuve écrite individuelle supplémentaire de type essai	
Lycée	LV2 Espagnol S2	Laure BENITO	Laure BENITO	3	1	S2	18	1	épreuve 1: 1 moyenne écrite comprenant au moins 2 évaluations de travaux obligatoires et éventuellement un ou des travaux facultatifs épreuve 2: 1 moyenne orale comprenant au moins une note de participation orale et éventuellement un ou des notes d'exposés facultatifs épreuve 3: 1 épreuve écrite de 2h en examens de fin de semestre	épreuve 1: coef 1 épreuve 2: coef 1 épreuve 3: coef 2	Dans la moyenne écrite du contrôle continu, suppression de la note d'évaluation la plus faible. Si besoin, épreuve orale de 10mn portant sur une ou plusieurs questions des examens partiels (échange entre le jury et l'étudiant pour vérifier l'acquisition des connaissances culturelles et la maîtrise linguistique).	si épreuve orale: coef 1
UB	LV2 Allemand S2	Stéphanie ROUSSEL	Stéphanie ROUSSEL	3	1	S2	18	1	contrôle continu de 2 épreuves (coeff. 1/épreuve)	coeff 1	conservation meilleure note et/ou une épreuve de rattrapage (coeff.1)	coeff 1
UB	Vivre durablement S2	Antoine DE DARUVAR	Antoine DE DARUVAR / Marc JUBAULT - BREGLER	6	1	S2	36	1	2 notes : 1 notes sur les travaux de groupes et 1 note sur les épreuves individuelles	note groupe : coef1 note indiv. : coef 1	1 épreuve oral, portant sur les cours et le projet, remplace la note individuelle (coef 1) .	note groupe coef 1 note oral coef 1
UB	Grandes controverses contemporaines	Charles MERCIER	Charles MERCIER	3	2	S3	16	1	- Epreuve 1 : production écrite, - Epreuve 2 : production orale	Epreuve 1 : 2 Epreuve 2 : 1	Epreuve écrite	Coefficient : 2
UB	Droit de la responsabilité	Cécile CASTAING	Cécile CASTAING	3	2	S3	18	1	2 notes pour l'écrit + 1 note pour l'oral	coeff 1	Enlever la moins bonne des notes	
UB	Grands enjeux européens	Véronique BERTILE	Véronique BERTILE	3	2	S3	24	1	Contrôle continu de 2 épreuves : Epreuve 1 : un oral Epreuve 2 : un écrit d'1h	Epreuve 1 : 1 Epreuve 2 : 1	Une épreuve orale	Coefficient : 1
UB	Microéconomie : problèmes économiques contemporains	Samuel Maveyraud	Samuel MAVEYRAUD	1,5	2	S3	9	1	Contrôle continu comprenant 2 notes sur la base de 2 épreuves écrites (questions de cours et exercices de reflexion)	Epreuve 1 : 1 Epreuve 2 : 1	Epreuve écrite	1
UB	Produire mieux	Antoine DE DARUVAR	Antoine DE DARUVAR	6	2	S3	36	1	2 notes : 1 note sur les travaux de groupes et 1 note sur les épreuves individuelles	note groupe : coef1 note indiv. : coef 1	1 épreuve oral, portant sur les cours et le projet, remplace la note individuelle (coef 1) .	note groupe coef 1 note oral coef 1
UB	Culture et langages	Sandrine RUI	Sandrine RUI	3	2	S4	18	1	Contrôle continu comprenant 2 notes : - 1. Evaluation des travaux collectifs attendus au fil des séances ; - 2. Rapport écrit individuel	coefficient 1 pour chacune des deux dimensions de l'évaluation	une épreuve orale ; la note moyenne des travaux collectifs étant conservée	1

UB	Vivre mieux	Geneviève CHENE	Geneviève CHENE	6	2	S4	36	1	Descriptif : contrôle continu de 2 épreuves Epreuve 1 : un écrit Epreuve 2 : un oral ...	Coefficients Epreuve 1 : 1 Epreuve 2 : 1 ...	Descriptif : une épreuve orale La meilleure note de l'épreuve sera conservée, que ce soit l'oral ou l'écrit	Coefficient : 1
UB	Stage	Antoine de DARUVAR		3	2	S3			2 notes : 1 note de rapport de stage et 1 note d'oral	note rapport : coef1 note oral. : coef 1	nouveau rapport et nouvel oral	note rapport : coef1 note oral. : coef 1
UB	Sport	Regis FRENZEL	Regis FRENZEL	3	2	S4	18	1	Contrôle continu = 1 note	Coef.1	Pas de seconde chance	
UB	Sport	Regis FRENZEL	Regis FRENZEL	3	2	S3	18	1	Contrôle continu = 1 note	Coef.1	Pas de seconde chance	
UB	Stage	Antoine de DARUVAR		3	2	S4			2 notes : 1 note de rapport de stage et 1 note d'oral	note rapport : coef1 note oral. : coef 1	nouveau rapport et nouvel oral	note rapport : coef1 note oral. : coef 1